VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin Weydig.

No 82,068 Cour Civile de District Division E.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 82,068, dans l'affaire intitulée Succession de Martin Weydig, ledit ordre daté et signé le 25 juillet 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, je offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 29 août 1907, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y déclarés y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claiborne, Magnolia, Gravier et l'avenue Tulane, anciennement rue Commune, ledit lot est désigné par la lettre H sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 5 janvier 1861, et mesurant vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St. Claiborne, vingt-six pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Magnolia, cent vingt-sept pieds deux pouces sur la ligne de côté le plus près de la rue Gravier et cent quatorze pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé le plus près de l'avenue Tulane, autrefois rue Commune.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville (autrefois la première municipalité), dans l'îlet borné par les rues Iberville [autrefois Douane], Roman, Prieur et Bienville (maintenant avenue Bienville), et désigné comme lot No 20 de l'îlet numéro soixante deux, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1869, et maintenant désigné sur le roll d'assessement de la paroisse d'Orléans comme lot No huit de l'îlet numéro 244, ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Iberville [autrefois rue Douane] par cent neuf pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions: Une moitié en plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion à crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et liens de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et devant être dues pour l'année 1907, et déposer dix pour cent de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte ou les actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire. Les loyers devant être collectés et retenus par l'exécuteur jusqu'à ce que l'acte ou les actes soient signés.

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriété Foncière.
318 rue Baronne.

A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.
28 juil—28 août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie E. Claque épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Claque, interdite. No 82,286—Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 82,286, dans l'affaire intitulée Marie E. Claque, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Claque, interdite, ledit jugement rendu en pleine cour ouverte le 19 juillet 1907, et signé en cour ouverte le 23me jour de juillet 1907, adressé à Joseph Onorato encanteur, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 29 août 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent (lesquelles portent le numéro municipal 424 rue sixième) situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 7 du carré d'îlet No 6 du Faubourg Livaudais, borné par les rues Sixième, Sarthée, Levée et Front, d'après un plan de H. Meelhausen, voyer, en l'étude de L. R. Kenny ancien notaire, en cette paroisse, lequel plan porte que ledit terrain mesure quarante huit (48) pieds de façade rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces (127 2') de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No Sept se compose du terrain premier six sur un premier plan dudit faubourg déposé en l'étude de G. K. Stringer, ancien notaire.

2° Un certain morceau de terre dans les mêmes Faubourg et District et formant partie des premiers terrains Nos 13 et 14 et marqués aux lettres A, B, C, D, E et F sur un plan ou dessin annexé à l'acte passé pardevant I. K. Bergedale, annotateur de la paroisse Jefferson, daté du 24 février 1853, et mesurant comme suit: De A à B, la limite inférieure de cent un pieds quatre pouces (101' 4") de B à C trente pieds (30') de face sur la rue Sixième; de C à D, sur la limite supérieure, cinquante quatre pieds cinq pouces (54' 5") de D à E sur une ligne parallèle à la rue Sixième, trente pieds (30'); de E à F à angles droits avec la rue Sixième, quarante six pieds onze pouces (46' 11") sur la ligne inférieure de F à A soixante pieds (60') avec toutes les améliorations qui s'y trouvent portant le No 418 de la rue Sixième.

3° Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent (celles ci étant désignées par les Nos municipaux 518-16 de la rue Troisième), situé dans le carré d'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Quatrième et Troisième mesurant trente un (31) pieds de façade rue Troisième sur soixante trois pieds six pouces (63' 6") de profondeur entre lignes parallèles, et commençant à un point distant de soixante douze pieds cinq pouces cinq lignes (72' 5" 5") du coin des rues Troisième et Rousseau selon un plan ou dessin annexé à l'acte premier passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 11 avril 1871.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste, en un et deux ans, payable en billets de un et deux ans portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garantis par liens du vendeur et hypothèque sur ladite propriété, avec les clauses de sécurité usuelles comprenant dix pour cent honoraires d'avocat pour la perception des paiements différés, et les acquéreurs paieront tous les frais de l'acte de vente pardevant Charles F. Fletcninger, notaire. Les acquéreurs devront assurer les taxes de l'année 1907, et déposeront dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 318 rue Baronne.

Henry G. Stewart, Lyle Saxon, avocats pour Mme Schott.
John L. Fellen, avocat pour l'interdite.
28 juil—28 août 4 11 18 25 29

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitude de 2,000 à 5,000 pieds au de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.
Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Avec Terrain Spacieux,

2518-20 rue Willow, près Troisième.

In re Laverta Taylor, femme de William Taylor, versus Minerva Mitchel et al:

No 83,162—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 336 rue Carondelet—JEUDI, le 12 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 1er août 1907 et in et signé en cour ouverte le 7 août 1907, par l'Honorable W. B. Somerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances ci-dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow (autrefois Martens), Clara, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No 1 sur un devis lithographié dudit îlet, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr. ns notaire en cette ville, le 20 mai 1872, lequel dit lot mesurant, en mesure américaine 30 pieds 7 pouces de face à la rue Willow (anciennement Martens) par 146 pieds et 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double avec cuisine dans le fond, etc. Le voisinage s'améliore rapidement et contient toutes les commodités, tels que marchés, églises et écoles.

Conditions—Comptant au plus haut enchérisseur, l'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jno. G. Eustis, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Louis F. Bryant et Geo. W. Kendall, avocats. 11 août—11 18 25—sept 1 8 12

BULLETIN FLUVIAL.

Nouvelle-Orléans, 22 août 1907.

Etabli par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans, Département de l'Agriculture des Etats-Unis.
L'Etage à 6 heures A. M.

Stations.	Pieds au dessus de la mer, pieds.	Signe de danger, pieds.	Hauteur, pieds.	Changement de 24 heures.
Cairo	.....	14	5.5	-0.4
Davenport	19	15	.....	.....
St. Louis	33	30	19.5	0.0
Dubuque	44	46	20.5	-0.4
Memphis	33	23	.....	.....
Helena	43	42	.....	.....
Vicksburg	44	45	20.7	-0.7
Baton Rouge	.....	.....	.....	.....
Donaldsonville	23	25	11.6	-0.6
New Orleans	5	16	7.9	-0.8
Melville	.....	21	.....	.....
Natchez	.....	41	11.5	-0.1
Kansas City	.....	21	12.9	-0.1
Pittsburg	30	23	5.7	-0.1
Chattanooga	65	50	10.9	-0.7
Louisville	.....	28	4.4	-0.1
Nashville	.....	40	.....	.....
Chattanooga	28	22	.....	.....
Fort Smith	.....	22	2.7	-0.1
Little Rock	.....	22	3.8	0.0
Arthur City	.....	27	.....	.....
Pulaski	30	28	.....	.....
Shreveport	21	20	1.2	0.0
Alexandria	32	33	.....	.....
Barbre	.....	.....	.....	.....
Camden	36	39	.....	.....
Monroe	.....	40	2.7	-0.1

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 23 AOUT 1907.

Rivière Tchefuncta—NEW CAMELIA 4 P M
Rivière Tchefuncta—PINELAND, 4:30 P M

SAMEDI, 24 AOUT 1907.

Grand Ile et Bemtaria—GRAND ISLE, 7:30 A M
Haut du fleuve—J. E. TRUDE 8 U, 12 M
Rivière Tchefuncta—PINELAND, 8:30 A M
Rivière Tchefuncta—PINELAND, 12:15 P M
Rivière Tchefuncta—NEW CAMELIA, 4 P M

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA PROVENCE, 22 août.
*LA TOURAINE, 29 août.
*LA LORRAINE, 5 septembre.
*LA SAVOIE, 12 septembre.
*LA PROVENCE, 19 septembre.
*LA LORRAINE, 26 septembre.
*Vapeurs à double hélices.
Départs extras:
LA GASCOGNE, 14 sept., 3 P.M.
LA BRETAGNE, 28 sept., 3 P.M.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE
LIGNE DIRECTE.
S. S. LOUISIANE, 22 août 1907
S. S. VIRGINIE, 15 sept. 1907
(Prend des passagers d'entrepont.)
Passage de Première Classe - - $80.00
Passage d'Entrepont - - - - - $37.00
FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 802 rue Commune, bâtisse Hennen.
1er mars—1 an

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur
Petite bouteille..... 25c.
Grande " ..... 50c.

Services Religieux.

CATHÉDRALE ST-LOUIS.
Chartres, pres Orleans.

Dimanche, messes à 6, 7, 8, 9 et 11 heures.

STE. MARIE, Archeveche.
Chartres et Ursulines.

Dimanche, messes à 5:30, 7:00 8:00 et 9:30. Bénédiction à 5.00 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION, (Jésuites), Baronne et Commune.

Dimanche, messes à 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE,
St-Philippe pres Roman.

Dimanche, Messes à 6 1/2, 8 et 9 1/2 heures.

ST. AUGUSTIN.
St Claude et Bayou.

Dimanche, messes à 6:30, 8, 9 et 10.30.

ST ANTOINE DE PADOUE.
Conti et Rempart.

Dimanche. Messes à 8 heures et à 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures. Le soir, exposition du Saint-Sacrement, Chapelet, Méditation et Bénédiction.

ST-PATRICK.
Camp, pres Girod.

Dimanche. Messes à 6 h. 30; 7 h. et 10 h.

ANNONCIATION,
Marais et Mandeville.

Dimanche, messes à 7; 8 et 9:30 à 5 heures Rosaire et Bénédiction

STE. ROSE DE LIMA.
Bayou Road entre Broad et Dorgenois.

Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Très Saint Sacrement à 4 p. m.

ST. VINCENT DE PAUL,
Dauphine, pres Montegut,

Messes le dimanche à 5:30, 7 et 9:30. Rosaire et Benediction a 4:30 P. M.

STE-THÉRESE.
Camp et Erato.

Dimanche. Messes a 6, 7,30; a 8 30 pour les enfants. Grand'messe à 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

MATER DOLOROSA,
Coin Cambronne et Burthe, Carrollton.

Messes le dimanche à 7 et 9:30 A. M.

PREMIERE ÉGLISE EVANGÉLIQUE FRANÇAISE,
(Presbytérienne)
de la Nouvelle-Orléans.

Horaire des cultes: Tous les dimanche à 3 h. P. M., dans le Temple situé à l'angle des rues Canal et Derbigny.

Tous les jeudis à 7 h. P. M., chez le Pasteur. Rév. P. P. Briol, No. 1213 Avenue Washington.

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST,
4406 avenue St-Charles, pres de l'avenue Napoléon.

Dimanche matin, service à 11
Mercredi soir séance à 7:45.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John McCue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,436 — Division A—Attendu que Mme Cassie Sermans, veuve de John McCue, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John McCue, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Frank McGloin, avocat. 17 août—17 21 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Robert Bronson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,428 — Division E—Attendu que Charity Smith, veuve de Robert Bronson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Bronson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Stafford, Lambert & Robinson, avocats.
15 août - 15 19 24

Succession de John Charlton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81,988—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont eu peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Chas H. Charlton, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Stafford, Lambert & Robinson, avocats.
15 août—15 19 24

Succession de John Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 83,458—Division C—Attendu que Bernard J. Manning a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Manning, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—John D. Grace, avocat. 20 août—20 24 29

Succession de Mme Agnes J. Ong, veuve de J. G. Ong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,333—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary E. Edwards, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Benjamin T. Waldo, avocat. 13 août—13 18 23

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.
19 mai—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. L. Onorato vs Walter W. Girault.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,392—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte de mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, dimanche, le 31 AOUT 1907, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous le droit, titre et intérêt de Walter W. Girault en et à ce jour, No 76,573 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, intitulée Walter W. Girault vs Barbara Feucht

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. S. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

P. A. Lelong, Jr., avocat pour le demandeur. 20 août—20 24 28 31

AVIS AUX CREANCIERS

Ruff Brothers vs New York Mitline Company Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 77,600—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Irving R. Saal, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Gustave Lemle, avocat.
16 août—16 20 25

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 26 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to lease or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or owning kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN,
Signed A. FRANKLIN PUGH,
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.]

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, in Book 842, February 14th, 1906

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.